



COMMUNIQUÉ

GRANDE LOGE DE FRANCE

Le 5 mars 2024

INSCRIPTION DE L'IVG DANS LA CONSTITUTION : LA GRANDE LOGE DE FRANCE SALUE UNE DÉCISION HISTORIQUE

Hier, les membres des deux chambres parlementaires réunis en congrès, à Versailles, ont exprimé leur vote en faveur de l'inscription de l'interruption volontaire de grossesse comme une "liberté garantie" dans la Constitution.

La Grande Loge de France se réjouit de cette décision qui s'inscrit dans la poursuite des travaux menés, il y cinquante ans, par ses Loges maçonniques et l'un de ses anciens Grands Maîtres, Pierre Simon, médecin gynécologue de profession.

Co-fondateur du planning familial, Pierre Simon était surtout reconnu dans la vie publique pour avoir collaboré auprès de Lucien Neuwirth et de Simone Veil afin de faire évoluer notre pays dans les domaines essentiels de la contraception et de l'accouchement sans douleur.

Son action, emblématique de l'engagement maçonnique pour qui la science doit éclairer la société, a permis d'animer le travail législatif de notre République pour faire progresser les hommes et les femmes sur les chemins de la responsabilité. Il a fait comprendre que cette œuvre exige science et esprit, et que la fraternité doit toujours être le moteur de la vie.

Au-delà de ce droit fondamental des femmes de notre pays à disposer de leur corps, c'est un message d'espoir et un signal fort qui ont été envoyés à toutes les femmes qui, à travers le monde, luttent pour cette liberté.



GRANDE LOGE DE FRANCE
8, RUE LOUIS PUTEAUX - 75017 PARIS

01 53 42 41 51

www.gldf.org

